

Article 6

**L'IMPLICATION DES ASSOCIATIONS PAYSANNES DANS L'AGRICULTURE
DANS LA SOUS-PREFECTURE DE NGAOUNDAYE**

Dr Simplicie Mathieu SARANDJI
Maître de conférences de Géographie,
Université de Bangui

RESUME :

La sous-préfecture de Ngaoundaye est une localité essentiellement rurale. Depuis toujours, l'ensemble des activités rurales et en particulier l'agriculture y sont pratiquées de manière isolée dans la mesure où chaque famille vit recluse sur son terroir. Ce n'est qu'à la période coloniale que la population tentera de se regrouper dans des villages situés le long des principaux axes routiers donnant ainsi la vie à la communauté.

Après l'indépendance, la question du développement socio-économique des différentes régions de la République Centrafricaine sera à l'ordre du jour. Dans les années 1970, au lieu que cette préoccupation soit exclusivement réservée au gouvernement, elle sera désormais partagée avec les populations locales. Dès lors, naîtront les groupements et comités villageois. Or, la question est de savoir si ces nombreuses associations paysannes sont des solutions aux échecs de politiques antérieures, ou à l'inverse, des palliatifs à la disparition subite des Groupements d'Intérêts Ruraux. Il s'agit de savoir quelle est l'importance de ces associations dans la promotion de l'agriculture de la région ? Cette question nous conduit inéluctablement à déterminer l'impact de ces dernières sur l'agriculture, selon des pistes de réflexion suivantes : présenter dans un premier temps les potentialités physiques et humaines qui s'offrent à l'agriculture dans la sous-préfecture de Ngaoundaye ; deuxièmement, identifier les principales associations paysannes, leurs modes de fonctionnement et leurs objectifs ; analyser, enfin, l'influence que ces organisations exercent sur l'agriculture.

Mots-clés : groupement, village, villageois, commune, comité, association, agriculture, culture vivrière.

ABSTRACT :

No available

Keywords : *grouping (or consortium), village, villager, commune (or township), committee (or board), association (or partnership), agriculture (or farming), food-producing (or farming food).*

Si cet article vous intéresse, vous pouvez [télécharger en cliquant ici](#).

INTRODUCTION

La sous-préfecture de Ngaoundaye, située dans la préfecture l'Ouham-Péndé est une localité essentiellement rurale. Depuis longtemps, l'ensemble des activités rurales et en particulier l'agriculture y étaient pratiquées de manière isolée dans la mesure où chaque famille vivait recluse sur son terroir.

Ce ne serait qu'à la période coloniale que la population tenta de se regrouper dans des villages situés le long des principaux axes routiers donnant ainsi la vie à la communauté. En réalité ce fut en cette période coloniale que remonta l'histoire des associations avec la création des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) et les greniers villageois. Celles-ci ont été mises en place par le décret d'octobre 1892 conférant à l'Etat le monopole du commerce de caoutchouc suivi d'un autre texte étendant le monopole à l'ivoire. A cette époque-là, les organisations étaient imposées aux paysans et dirigées par l'administration coloniale. Ces SIP allaient évoluer pour donner naissance à la Société Mutuelle de Promotion Rurale (SMPR) puis à la Société Mutuelle de Développement Rural (SMDR), (Féizouré et al., 2008 : 8).

Dans les années 1955 à 1960, les politiques agricoles vont mettre l'accent sur la structuration du milieu rural afin que les paysans prennent en main leurs propres affaires.

Après l'indépendance, la question du développement socio-économique des différentes régions de la République Centrafricaine sera à l'ordre du jour. Dans les années 1970, au lieu que cette préoccupation soit exclusivement réservée au gouvernement, elle sera désormais partagée avec les populations locales. Pour ce faire, le gouvernement mettra sur pieds des structures d'appui afin d'aider ces populations à amorcer le développement socio-économique de leur propre région. Dès lors, naîtront les Groupements villageois (GV), les Comités Villageois de Développement (CVD) et les Groupements d'Intérêts Ruraux (GIR) sous l'impulsion du Bureau pour le Développement et de Production Agricole (BDPA) et de l'Agence Centrafricain de Développement de Ouham-Péndé (ACADOP) en partenariat avec le Comité Technique de Coopération Allemande (*Deutsch Gesellschaft fur Technische Zusanenarbeit* (GTZ)).

Dans les années 1990 à 2002, les pouvoirs publics, prenant conscience des échecs des politiques antérieures, ont décidé de la mise en place des programmes de développement à partir de la base, d'où les Projets d'Appui aux Organisations Rurales de Base dans l'Ouham-Péndé (PAOB-OP).

Lors d'une visite récente dans la sous-préfecture de Ngaoundaye, il a été constaté la présence de nombreux petits groupements de dix à quarante paysans à travers les quatre communes que comporte la localité. Ce constat a donné lieu à des multiples interrogations. Ainsi, nous nous sommes posé les questions de savoir si ces nombreuses associations paysannes étaient des solutions aux échecs de politiques antérieures, ou simplement des ersatz de la disparition subite des Groupements d'Intérêts Ruraux (GIR) ? Partant de cette réflexion, la question qui mérite d'être posée est de savoir quelle est l'importance de ces associations dans la promotion de l'agriculture de la région ? Cette question nous conduit inéluctablement à déterminer l'impact de ces dernières sur l'agriculture : les associations paysannes contribuent-elles à la promotion

des activités agricoles ? Si oui, dans quelle mesure ? Favorisent-elles l'amélioration des conditions d'existence des paysans ?

De prime abord, et au vu de tout ce qui se passe présentement à Ngaoundaye, il est à émettre l'hypothèse selon laquelle ces associations comblent en quelque sorte le vide laissé par les Groupements d'Intérêts ruraux (GIR). De ce point de vue, elles peuvent valablement constituer un levier pour la promotion de l'agriculture dans la région.

L'objectif Principal de cette étude étant d'appréhender l'importance des associations paysannes en termes d'apport dans l'agriculture, nous nous intéressons aux pistes de réflexion suivantes :

- les potentialités physiques et humaines qui s'offrent à l'agriculture dans la sous-préfecture de Ngaoundaye ;
- les principales associations paysannes : leurs modes de fonctionnement et leurs objectifs ;
- l'influence que ces organisations exercent sur l'agriculture.

1. LES CONDITIONS DE L'AGRICULTURE A NGAOUNDAYE

1.1. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La sous-préfecture de Ngaoundaye fait partie intégrante de la préfecture de l'Ouham-Péndé (dont le chef lieu est Bozoum) qui dépend administrativement de la région N°3 dénommée Yadé. Elle se situe à l'extrême nord-ouest de la RCA et est comprise entre les 7° 2' et 7° 36' de latitude au nord par la République du Tchad, au sud par la Sous-préfecture de Bocaranga, au sud-ouest par celle de Kouï, à l'est par la sous-préfecture de Paoua et l'ouest par la République du Cameroun¹.

Elle couvre une superficie globale d'environ 3700 Km² soit 0,6% du territoire national et abrite une population estimée à 90.756 habitants (RGPH 2003). Sur le plan administratif, la sous-préfecture de Ngaoundaye est subdivisée en quatre communes : Lim, Kodi, Dilouki et Yémé. Elle présente une certaine particularité sur le plan de la géographie physique qui conditionne les activités agricoles.

1.2. LA TOPOGRAPHIE ET L'AGRICULTURE

Ngaoundaye est jalonnée de deux chaînes de montagnes prolongeant le gigantesque massif du Yadé qui se termine en escarpements composites. Ces chaînes de montagnes culminent au mont Bakoré (1242 m) et au mont Pana (1183 m). En dehors de montagnes présentes sous forme d'inselbergs ou dômes granitiques, les formes de relief que l'on rencontre dans la région sont : le fossé de la Mbéré, le plateau de Ndim (900-1200 m d'altitude) et le piémont tchadien (400-500 m d'altitude)². L'abondance des montagnes dans la région constitue un obstacle aux diverses activités économiques notamment l'agriculture et l'élevage du fait de la réduction

¹ Notes générales sur la sous-préfecture de Ngaoundaye, Archives de la commune de Lim.

² Boulvert (Y) : « Notes sur le milieu naturel » Nord-Ouest de Centrafrique. Bangui, ORSTOM, Juin 1979

considérable des terres cultivables et de zones de pâturage. Ces endroits de montagnes parfois très accidentés sont difficilement accessibles aux habitants de la région et rendent par voie de conséquence les activités économiques difficiles. Cependant, les autres formes de relief (plaines, bas-fonds, plateaux,...) sont favorables à l'agriculture.

L'influence topographique sur les activités agricoles est bien marquée et l'on ne peut s'empêcher de parler des conditions de l'agriculture sans combiner ni étudier le climat et son influence sur cette dernière.

1.3. LE CLIMAT ET L'AGRICULTURE

Dans cette sous-préfecture, règne un climat du type soudano-guinéen qui se caractérise par une alternance de deux saisons bien distinctes : une saison sèche et une saison des pluies. Cette alternance de saisons est bien favorable à l'agriculture dans la mesure où elle permet aux paysans de planifier leurs diverses activités dans le temps.

De manière générale, les agriculteurs préparent leurs terroirs en saison sèche en attendant les premières pluies du mois de mai. Cette période peut aussi se révéler dangereuse pour l'agriculture si les paysans ne font pas attention. Ceci pour la simple raison que c'est en saison sèche que se développe l'essentiel des activités extra-agricoles (chasse, pêche cueillette, etc.). En revanche, durant la saison des pluies, les agriculteurs sont retenus dans leurs parcelles pour les activités de labour, de semis et de sarclage.

L'abondance des précipitations qui peuvent atteindre 1200 à 1300 mm à la frontière tchadienne, 1400 mm dans les autres endroits et environ 1600 mm aux alentours de Ndim et au sommet du mont Bakoré offrent d'incontestables avantages aux cultures pratiquées. Cette abondance de pluies influence aussi l'hydrographie et surtout la végétation en offrant à l'élevage des conditions propices à son développement.

1.4. RESEAU HYDROGRAPHIQUE, SOLS, VEGETATION ET AGRICULTURE A NGAOUNDAYE

Du point de vue de l'hydrographie, Ngaoundaye fait partie du bassin du Chari. Elle bénéficie d'un réseau hydrographique assez dense avec quatre grandes rivières qui se révèlent très importantes pour l'agriculture. Ces principales rivières sont : la Mbéré (frontière naturelle entre la sous-préfecture de Ngaoundaye et le Cameroun), la Lim, le Yémé, et la Siboué. L'agriculture et surtout l'élevage sont bien développés le long de ces cours d'eau qui ne tarissent presque jamais. Les terres qui bordent ces cours d'eau sont favorables à la culture du maïs, du taro, de la banane plantain, etc.

Dans cette région, on remarque la présence de deux types de sols³ :

- des sols jeunes d'érosion qui apparaissent sur les reliefs rocheux de l'ouest surtout sur les escarpements séparant les surfaces d'aplanissement : ce sont des lithosols ou sols lithiques ;

³ Lucas (Y) : « Etude pédagogique de l'Ouham-Péndé », Bangui, ORSTOM, 1979.

- des sols ferrugineux tropicaux qui apparaissent vers le 7° nord.

Dans certains cas, l'érosion peut nuire au développement de l'agriculture parce qu'elle accélère le processus de lessivage des sols. Tel est le cas des sols ferrugineux généralement pauvres compte tenu de la faiblesse du couvert végétal. Dans d'autres cas, l'érosion peut drainer les substances fertilisantes des sols montagneux vers les plateaux et les plaines ; ce qui offrirait de nombreux avantages aux activités agropastorales.

Vient enfin s'ajouter à ces types de sols et à ce réseau hydrographique assez dense, une végétation abondante qui se présente comme condition sine qua non aux activités agricoles. La localité de Ngaoundaye est essentiellement couverte par une savane arborée et arbustive. Elle appartient au domaine médio-soudanien dont la limite sud est le plateau de Bouar-Bocaranga⁴. Cette végétation est riche et variée. Les espèces ligneuses sont illustrées par : *l'Annona senegalensis*, *Daniella oliveri*, *Terminalia glaucescens*, *Isobertia doka*, *Lophira alata*, *Monotes kerstingii*, *Uapaca togoensis* et *Butyrospermum paradoxum*. Les espèces herbacées comprennent les strates les plus représentées du pays : *Imperata cylindrica*, *Panicum maximum*, *Pennisetum purpureum*, *Loudetia arundinacea*, *Andropogon gayanus*, *Aframomum citratum*, etc. On peut toutefois observer des galeries forestières le long des grands cours d'eau.

La richesse et la variété des espèces végétales offrent d'importantes ressources aux habitants de la région. Les arbres permettent la fabrication des charpentes des maisons, des parcs à animaux, des ponts en direction des parcelles de culture situées au-delà de certains cours d'eau ainsi que la fabrication des manches d'outils (houes, hache, pelles,...).

Par ailleurs, les tiges des graminées servent à la fabrication des nattes, des paniers pour le transport des récoltes (coton par exemple), des nasses pour la pêche et surtout des greniers pour la conservation des produits. La valeur de *l'Imperata cylindrica* est reconnue dans la construction des toitures des maisons.

En définitive, la combinaison de tous ces facteurs physiques a des effets remarquables sur diverses activités humaines et en particulier sur l'agriculture. Tous ces éléments physiques associés à une population nombreuse, offrent à l'agriculture des conditions favorables à son développement.

1.5. FACTEURS HUMAINS ET AGRICULTURE.

Encore appelée « terre-pana », Ngaoundaye est une localité qui bénéficie des conditions de géographie humaine favorables à l'essor de l'agriculture et à l'épanouissement socio-économique de la population.

1.5.1. LE PEUPLEMENT

L'histoire du peuplement de Ngaoundaye a longtemps été évoquée non seulement par des chercheurs mais aussi par les autochtones. Cette localité est de nos jours essentiellement

⁴ Boulvert (Y) : « documents phytogéographiques sur les savanes Centrafricaines », Bangui, IRD, 1979.

peuplée du groupe ethnique Mboum constitué de plusieurs sous-groupes. Mais qui sont en réalité ces Mboum ?

L'historien Pierre Kalck affirme que : « *Les Mboum ont dominé pendant des siècles l'Adamaoua actuel. En territoire centrafricain, ils se défendront farouchement contre les Baya. Réfugiés dans les montagnes du Yadé, ils se divisent actuellement en plusieurs groupes dont les principaux sont les Pana et Karé.* » (Kalck, 1992 : xx)⁵.

Une autre réponse, et surtout celle qui est acceptée par la quasi-totalité des habitants de la région entière, recouvre un caractère légendaire ; elle nous parvient non pas d'un écrit, mais d'une tradition orale (Nozari, 2001 : xx). Ainsi, on raconte que les ancêtres des Mboum dont seraient issues les Pana, les Karé, les Tally, les Pondo, les Gonghé et les Mboum proprement dit, auraient vécu au sud de la péninsule arabique. Menacés vers la fin du VI^e siècle, ils traversèrent la Mer Rouge et s'installèrent une première fois dans la vallée du Nil et, ensuite dans les rivages du Lac Tchad. Devenus un grand peuple, ils se subdivisèrent en quatre groupes : wandala, kanouri, Laka et Mboum.

Ces derniers (les Mboum) s'avancant vers le sud-ouest occupèrent la région de la Bénoué et fondèrent vers la fin du VII^e siècle après Jésus-Christ le Royaume de Korofa. Se sentant constamment harcelés et pourchassés par le sultan esclavagiste de Baguirmi, ils se déplacèrent plus loin vers le sud et occupèrent successivement le massif de l'Adamaoua, la vallée de la Vina et les bordures de la Mbéré. Ces grands déplacements des Mboum auraient été dirigés par quatre frères à savoir : Mboussa, Mbéré, Nana et Mboum. Après plusieurs jours de marche, ce dernier (Mboum) a offert à ses frères l'alternative de rester ou de continuer, surtout parce que, selon lui, il faisait bon vivre là, c'est un endroit qui respire la tranquillité et la paix. Dès lors, les éléments de Mboum furent appelés « Pana-nana », c'est-à-dire les « demeurons encore » ; cette expression prendra plus tard la forme contractée « Pana-Nana », ou simplement « Pana ».

Nous débouchons sur cette origine du mot Pana parce que la Sous-Préfecture de Ngaoundaye est presque entièrement peuplée des Pana.

1.5.2. REPARTITION DE LA POPULATION DE NGAOUNDAYE

La population de Ngaoundaye est composée de plusieurs sous-groupes ethniques homogènes répartis dans la région de la manière suivante :

- Les Pana s'étendent sur trois communes : Lim, Kodi et Dilouki ;
- Les Mboum se retrouvent dans la commune de Kodi, dans les villages Mboum-Mbindoye (commune de Lim) et Mboum-yémé (commune de Yémé) ;
- Les Laka se trouvent au village Kounang (Dilouki) et dans la partie septentrionale de la commune de Yémé ;
- Les Gonghé (moins nombreux dans la commune de Dilouki) se partagent la commune de Yémé.

⁵ NDLR : quand l'auteur de l'article ne précise pas les pages de la citation, la rédaction décline « xx » à la place.

A ceux-ci, s'ajoutent les éleveurs Peuhls (Mbororo) éparpillés à travers toute la région. Il est aussi utile de signaler la présence de quelques commerçants Haoussa installés à Ndim.

Cette population qui est aujourd'hui estimée à 90.756 habitants comprend 43.865 hommes soit 48% et 46.891 femmes soit 51,7% du total (RGPH 2003). A l'échelle des communes, le tableau n° 1 ci-après nous donne une précision à propos de la répartition spatiale.

Tableau n° 1 : Répartition de la population par sexe et par commune

Communes	Hommes Effectif	%	Femmes Effectif	%	Ensemble Effectif	%
Lim	11247	48,1	12118	51,1	23365	25,7
Kodi	15225	48,6	16116	51,4	31345	34,5
Dilouki	10815	48,1	11650	51,9	22465	24,8
Yémé	6574	48,6	7007	51,4	13581	15,0
Cumul	43865	48,3	46891	51,7	90756	100

Source : RGPH 2003, ICASEES, Service des Statistiques Démographiques.

Il ressort de ce tableau que la commune de Kodi est de loin la plus peuplée avec ses 31.345 habitants qui représentent environ 34,5% de la population totale de la sous-préfecture. Aussi, nous pouvons remarquer une supériorité numérique des femmes dans les différentes communes et par conséquent dans toute la région de l'Ouham-Péndé comme dans le pays entier.

La population de Ngaoundaye a connu un accroissement spectaculaire au cours de ces dernières années du fait de son taux d'accroissement naturel élevé comme nous l'indique le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau n°2 : Evolution de la population de Ngaoundaye

Années	1975	1988	2003
Population	26000	50000	90756
Densité	7,03 hbts/km ²	13,51 hbts/km ²	24,53 hbts/km ²

Source : ICASEES, Service des Statistiques Démographiques.

L'augmentation galopante de la population de Ngaoundaye est un facteur favorable à l'agriculture dans la localité du fait du poids démographique de sa population active qui représente 46% de la population totale (d'après le RGPH 2003).

Par ailleurs, la forte densité de la population pourra à long terme contribuer à une pression sur les ressources vitales de la localité notamment la végétation (principale source d'énergie) et la terre.

1.5.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Du point de vue de ses caractéristiques démographiques et socio-économiques, la population de Ngaoundaye présente des tendances similaires à celles du monde rural centrafricain en général.

L'accroissement de la population s'explique en partie par un fort taux d'accroissement naturel qui est de 5,3% (alors que le chiffre national est de 2,5%). Ceci est la résultante d'un fort taux de natalité d'environ 72 ‰ s'opposant au taux de mortalité actuellement de 20 ‰. Dans la localité le taux de mortalité infantile est d'environ 170‰ alors que le taux de mortalité maternelle est de 6 ‰.⁶ Tous ces chiffres qui se situent parfois en dessous de leur moyenne en milieu rural peuvent se justifier par l'intensification du programme « Soins de Santé Primaire » (SSP) développé par le Centre de Santé de Ngaoundaye avec le soutien de la Mission Catholique. Les priorités de ce programme sont naturellement la construction des postes de santé dans la quasi-totalité des groupements villageois et leur dotation en produits pharmaceutiques à travers la Pharmacie Rurale Communautaire (PRC).

Dans le domaine de l'éducation, le taux de scolarisation demeure faible par rapport aux objectifs du Millénaire pour le Développement. Il est de 38% dont 50% pour les garçons et 26% pour les filles dans la localité. En ce qui concerne ce volet, on note 58% d'individus sans instruction 27,1% ont le niveau du primaire ; 6,2% le niveau du secondaire, 0,1% le niveau du supérieur et, le reste non déclaré. (RGPH 2003).

Dans le domaine de l'agriculture, principale activité économique de la région, la population de Ngaoundaye présente de nombreux atouts qu'offrent les différentes tranches d'âges spécifiques. Ainsi, la population active (de 15 à 59 ans) représente 46,8% de la population totale⁷. Elle constitue une main d'œuvre abondante pour l'agriculture.

2. CIVILISATION RURALE

Les principales activités rurales à Ngaoundaye comme cela se présente dans l'ensemble du pays sont l'agriculture et l'élevage. L'agriculture telle que pratiquée dans cette localité demeure dualiste, ceci dans la mesure où se juxtaposent une agriculture de rente dite moderne et une autre, vivrière, dite traditionnelle. La culture de rente pratiquée dans cette région est bien évidemment le coton alors que toutes les cultures vivrières des régions de savanes y sont exploitées.

2.1. LE SYSTEME DE CULTURE

Dans la région le système de culture dominant s'articule de la manière suivante. En première année, après défrichement des parcelles, l'ouverture se fait par le coton. En deuxième année,

⁶ Docteur IONE Bertichi : « Indicateurs SSP », Centre de santé de Ngaoundaye, 2005

⁷ RGPH.2003 : Service des Statistiques Economiques et Sociales

les viviers sont cultivés avec introduction du manioc. En troisième année, le manioc uniquement ; une fois le manioc récolté, vient la jachère qui dure cinq à sept ans.

Ce système de culture présente plusieurs caractéristiques. Il s'agit d'abord d'un système agricole resté très largement itinérant, même malgré l'introduction de la culture attelée dans les années 1980. La place des cultures associées est très importante. Les associations des vivriers sont bien connues. On peut retrouver sur une même parcelle à la fois manioc, arachide, mil, etc.

Le coton prédomine en tant que culture d'ouverture. Avant son déclin cette spéculation était placée en ouverture dans plus de 90% des cas. Cette approche s'explique par la volonté de faire bénéficier à la plante la fertilité du sol, du fait de la longue période de jachère. Sans aucun doute, les vivriers placés en seconde phase du cycle profitent du sarclage effectué pour entretenir le cotonnier. L'argument avancé par les paysans est de faire profiter les vivriers de l'arrière effet des engrais introduit lors de la culture du coton. Enfin, les facteurs psychologiques interviennent probablement pour le placer le coton en tête de culture. Cette pratique imposée par le colonisateur permet aux paysans de faire pousser cette plante sur une terre encore riche afin de garantir une bonne production, gage de paiement d'impôt assuré.

Le manioc est de loin la plante la plus cultivée. On la trouve dans pratiquement toutes les exploitations. Les terres mises en culture seront plantées, à un moment ou à un autre, en manioc. L'importance de cette culture est à mettre en relation avec le fait qu'elle constitue l'aliment de base des habitants de la région. Mais cette importance est relative car il n'en était pas de même autrefois. L'aliment de base était alors le sorgho ; et le manioc introduit il y a quelques siècles au bord du fleuve Oubangui n'est remonté que lentement vers les savanes. D'autres facteurs à caractère agronomique mais aussi historique expliquent l'engouement des populations pour cette plante. D'une part, c'est une plante bien adaptée au climat local. La culture du manioc nécessite un travail réduit, sans pointes saisonnières, ce qui lui donne une bonne productivité. C'est une culture qui offre une assez grande sécurité contre les aléas climatiques, les prédateurs ou le vol principalement de ses tubercules. La production se conserve bien dans le sol et est facilement disponible. D'autre part, les rendements potentiels du manioc sont importants et permettent d'assurer l'alimentation de toute la famille et de dégager un surplus commercialisable sous forme de cossettes ou de farine. Enfin, en réduisant l'importance du chef du grenier communautaire à céréales qui était aussi le chef de ménage, le manioc a sans doute contribué à la « démocratisation » ou à la « monétarisation » de la société traditionnelle⁸.

2.2. EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FACTEURS DE PRODUCTION

Les surfaces cultivées par exploitant sont faibles du fait du mode itinérant des cultures qui demande chaque année la répétition des opérations de défrichement. Les exploitations équipées en attelage ont des superficies sensiblement plus importantes que celles en cultures manuelles, mais elles restent malgré tout assez faibles.

Les terroirs des villageois sont issus du territoire lignager et limités souvent par des variables naturelles. La tradition orale se substitue aux normes cadastrales et le droit coutumier règle les

⁸ D'après le rapport de la mission socio-économique de Jean-Luc Carmilleri, avril 1993

problèmes d'occupation des terres. Les champs se trouvent à bonnes distances du village pour assurer la protection des cultures de la divagation du petit bétail rassemblé au village et de bœuf en zone de culture attelée ou d'élevage. La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs qui ont en partage un même terroir, constitue un terreau favorable à des conflits entre les deux communautés.

A l'intérieur des exploitations, les champs de l'homme, ceux de sa femme ou de ses femmes sont bien distincts. Souvent, les femmes travaillent sur les parcelles de leur mari, mais la réciproque n'est pas toujours permise. L'intervention du mari dans les champs des épouses ne se fait que lors des travaux de défrichage et de labour.

La division du travail selon les sexes existe mais n'est pas toujours très rigoureuse. Les travaux de défrichage sont typiquement masculins. Les labours sont souvent faits en commun. Le semis du coton, lorsqu'il existe, est aussi fait en groupe. Mais le semis des vivriers est réalisé individuellement. Le sarclage est réalisé en commun en ce qui concerne les parcelles du mari. Cependant, lorsqu'il s'agit de mener la même opération sur la parcelle de la femme, le mari s'abstient laissant la femme mener cette opération avec ses enfants. Récoltes, transport et transformation des produits vivriers sont pour l'essentiel des activités féminines.

La faible taille des unités de production et la faible disponibilité en force de travail limite les rendements et impose le recours, lorsque cela est possible, à des prestations de service extérieures notamment pour les travaux pénibles et d'envergure. Le système traditionnel organisait dans le cadre de la structure lignagère ces prestations sous forme de journées de travail collectif. Ce travail collectif pouvait se réaliser sous deux formes. D'une part, le « travail-invitation » (en Pana « Ngama ») : un individu fait appel au groupe pour travailler dans ses champs ; il doit pour la circonstance préparer de la nourriture et de l'alcool qu'il offrira à ses invités ; il n'y a pas d'autres obligations en retour. Cette forme de travail collectif était, de ce fait, surtout utilisée par les notables du village, capables de fournir les repas et les boissons en quantité suffisante. D'autre part, il y a l'entraide (en Pana « Marah ») : des travaux d'entraide étaient surtout organisés entre les membres d'un même lignage. Ces travaux ne donnaient pas lieu à une rétribution quelconque mais exigeaient la réciprocité. Actuellement, bien que l'entraide existe encore quelque peu, la monétarisation de la société rurale a profondément bouleversé le système traditionnel. On trouve dans tous les villages des jeunes ou des paysans, petits producteurs, qui louent contre rémunération leur force de travail. La culture attelée a aussi perturbé le système traditionnel de production agricole en ce sens que les propriétaires d'attelage sont toujours sollicités pour effectuer le labour à façon.

Le paysan moyen, non propriétaire de bœufs mais disposant de quelques moyens financiers, fera réaliser son labour sans faire appel à la main d'œuvre d'entraide. Les petits paysans sans moyens financiers au contraire, se contenteront de l'entraide qui leur permet d'invoquer la réciprocité. Les exploitations d'un village ne sont pas aussi homogènes qu'elles le laissent apparaître. Les contraintes de la modernité (monétarisation, introduction de la culture attelée, alphabétisation partielle, etc.) ont accentué les différences entre les exploitations agricoles.

2.3. L'ELEVAGE

Ngaoundaye est une localité à vocation agropastorale où l'élevage des bovins, caprins, ovins, porcins et volailles est amplement développé. Compte tenu de cette vocation agropastorale et à défaut d'une motorisation de l'agriculture, la traction animale est le fer de lance du développement agricole. Les paysans achètent des veaux d'environ un an à un prix variant entre 30.000 FCFA à 60.000 FCFA pour la traction. Ces bœufs peuvent dans certains cas être échangés par les pasteurs nomades contre des produits vivriers tels que : maïs, mil, etc.

Au départ, la cohabitation éleveurs-agriculteurs était très difficile car le surpâturage constitue un frein au développement agricole. Mais peu à peu ces deux communautés parviennent à vivre ensemble. Entre temps, l'élevage était exclusivement destiné à ravitailler les populations en protéine animale, mais, il est devenu avec la traction animale, un précieux outil de travail. Au lieu que l'élevage des bovins soit uniquement réservé aux pasteurs nomades (Mbororo), comme c'était le cas autrefois, il devient de plus en plus sédentariser avec les agriculteurs. Quant au petit bétail, il joue un rôle déterminant dans les échanges commerciaux qui permettent aux paysans de s'acquitter de certaines dettes, de faire face aux différents problèmes sociaux et médicaux, d'organiser des fêtes et des cérémonies diverses.

A ces deux principales activités économiques que sont l'agriculture et l'élevage, faits caractéristiques de la civilisation rurale de la « terre-pana », il est judicieux d'ajouter d'autres activités dites extra-agricoles telles la chasse, la pêche et la cueillette.

2.4. LES ACTIVITES EXTRA-AGRICOLES

La chasse se pratique de deux manières. D'une part, un petit groupe de deux, trois ou quatre personnes armées de fusil, de sagaies ou d'arc, pénètre dans la broussaille à la recherche du gibier dans le but de satisfaire leurs besoins alimentaires ou de préparer des activités champêtres tels que l'entraide ou la culture-invitation. D'autre part, le village entier peut être mobilisé (en saison sèche surtout) pour procéder à un feu de brousse.

La pêche quant à elle, se pratique tout le long de la Lim et de la Mbéré (rivières assez poissonneuses). Mais les produits demeurent insignifiants car la dite pêche est totalement artisanale et les espèces aquatiques sont détruites par l'utilisation des insecticides. Elle peut se faire aussi individuellement ou en groupe.

La cueillette demeure essentiellement l'activité des femmes et des enfants. Elle est une activité éphémère se déroulant lors de la poussée des champignons. Les autres produits sont : les chenilles, les termites, les « sossongos », les fruits divers, etc.

L'abondance de tous ces facteurs humains favorables à l'agriculture dans la zone de Ngaoundaye et surtout la faiblesse des stratégies individuelles des populations ont permis à ces derniers de s'organiser d'une manière ou d'une autre car dit-on, « l'union fait la force ».

Ainsi, on assiste de nos jours à une multiplication des associations ou groupements des paysans dont les objectifs principaux convergent vers une amélioration des conditions de vie et d'existence à travers un développement des activités agricoles.

3. LES PRINCIPALES ASSOCIATIONS PAYSANNES

On dénombre en « terre-pana » une multitude d'associations paysannes dont environ quarante six (46) sont officiellement reconnues par l'administration publique. Cette reconnaissance est établie par le Sous-préfet qui leur délivre des Attestations Provisoires de Reconnaissance d'Associations. Le mode de fonctionnement est similaire dans presque toutes ces associations.

3.1. DEFINITIONS

On entend par association : « *un groupement de personnes réunies dans un dessein commun non lucratif* »⁹. A Ngaoundaye, ces associations sont principalement constituées de paysans, en d'autres termes, de personnes vivant essentiellement du travail de la terre.

Sur le plan juridique, la loi centrafricaine de 1961 définit l'association comme la « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices ». Trois éléments sont à souligner dans cette définition :

- L'élément conventionnel : à l'origine de l'association se trouve un accord de volonté ; des personnes décident d'unir leurs efforts dans un but déterminé ;
- La pluralité des membres : l'association est un groupement. Sa raison d'être est la volonté de plusieurs physiques ou morales de poursuivre un objectif commun. Traduction juridique de l'adage « l'union fait la force », l'association est la mise en commun de connaissances ou d'activités ;
- La poursuite d'un but autre que le partage des bénéfices : les associés poursuivent en commun un but. Celui-ci est défini plus ou moins largement, par les statuts de l'association.

L'association se distingue de la société commerciale dont le but est de réaliser des bénéfices et de les partager entre ses membres. Les associations gèrent quant à elles des intérêts collectifs dont la finalité n'est pas lucrative.

D'après le Programme d'Appui aux Organisations Rurales de Base de l'Ouham-Péndé (PAOB-OP), les associations paysannes ne sont rien d'autres que des organisations de base définies comme étant « des groupes restreints avec une moyenne de 5 à 20 adhérents autonomes au point de vue prise de décision ayant entre eux un lien de parenté étroitement lié, réceptif et ayant des objectifs, socio-économiques et culturels ou éducatifs »¹⁰.

Le Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), quant à lui, définit les associations paysannes comme « des formes d'organisations populaires qui remplissent certaines fonctions de négociations/revendications de caractères socio-économiques. L'organisation paysanne est donc un organisme dirigé et contrôlé par ses membres dans une

⁹ - Dictionnaire Petit Larousse, Juillet 2000

¹⁰ - Rapport d'atelier de réflexion sur les organisations de base, Bangui, Décembre 1987

assez large mesure ; c'est-à-dire, en pratique, toute association est considérée par tous ses membres ou la plupart d'entre eux comme leur propre organisation »¹¹.

Dans la localité, les associations paysannes sont de trois types : les groupements masculins, les groupements féminins et les groupements mixtes. Toutes ces associations sont en effet des formes d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui naissent et se structurent autour d'objectifs liés à la profession agricole. Elles poursuivent des objectifs à dominance économique au profit de leurs membres, même s'ils peuvent décider librement d'investir une partie de leurs ressources au profit de la communauté, du village.

Somme toute, les associations paysannes travaillent au profit de leurs membres respectifs et visent à l'accroissement de leurs revenus.

3.2. MODE DE FONCTIONNEMENT

Les différentes associations paysannes œuvrant à Ngaoundaye fonctionnent de manière identique. Elles sont composées de deux principaux organes à savoir : l'Assemblée Générale et le Bureau Exécutif (ou Comité de Gestion).

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'association. Elle réunit tous les membres du groupement sans exception. Etant donné qu'elle est l'organe souverain de l'association, elle définit les grandes orientations, les programmes d'activités. Elle approuve les comptes rendus, les résultats de l'exercice financier présenté par le trésorier et entérine les décisions du Bureau Exécutif. Elle vote le budget et prend les décisions importantes pour la gestion du patrimoine.

L'assemblée générale siège dans certains des cas, les 15 ou 30 de chaque mois ou, dans d'autres cas, à la fin de chaque mois. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le président ou à l'initiative d'un nombre important des membres de l'association. Elle se tient pour résoudre une question grave de l'heure, adopter une modification statutaire ou la dissolution du groupement. Les Statuts et Règlement Intérieurs déterminent les conditions du quorum et majorité pour la validité des délibérations des assemblées générales.

Le Bureau Exécutif est en quelque sorte le cerveau de l'association et se trouve être responsable de la direction du groupement. Ceci dans la mesure où il assure la coordination des activités en rapport avec les textes de base (Statuts et Règlement Intérieurs). Le bureau exécutif est chargé entre autres de définir et d'élaborer les grandes orientations des activités du groupement, ainsi que de faire appliquer les décisions, résolutions, et recommandations de l'assemblée générale et d'assurer la discipline au sein du groupement. Dans la plupart des associations, le bureau exécutif est composé de douze membres. La composition de ce bureau est librement fixée par les statuts. Le mode de désignation le plus courant est l'élection par l'assemblée générale de l'association. Toute autre procédure est possible ; les administrateurs peuvent ainsi être désignés par cooptation.

¹¹ - Programme d'action de la FAO en faveur des organisations rurales, FAO, Rome, 1979.

Comme dans toute association qui se respecte, chaque membre du bureau exécutif a des attributions bien définies favorisant ainsi le bon fonctionnement de l'association.

Les conditions d'adhésion varient d'une association à une autre. Elles sont généralement souples dans les associations encore peu développées et se compliquent davantage au sein de celles qui ont atteint une certaine maturité. L'adhésion est à cet effet libre et volontaire. Elle entraîne pour le membre, l'engagement de participer aux diverses activités de l'association (sauf cas de force majeur signalé et reconnu par le bureau exécutif).

Dans toute la sous-préfecture, rares sont les associations qui bénéficient de crédits, de subventions, de dons ou legs. L'essentiel de leur recherche provient des cotisations mensuelles, des retombées des activités champêtres et/ou domestiques menées auprès des particuliers, de la vente des produits agricoles issus des parcelles de l'association, etc.

La gestion des ressources de l'association, doit nécessairement faire l'objet de débat en assemblée générale, après proposition du bureau exécutif. De manière générale, ces ressources sont utilisées pour l'achat des fournitures de bureau, l'achat des matériels de travail (machette, houe-daba, hache,...), moyen de transport (pousse-pousse,...), bêtes de trait. Les surplus dégagés sont orientés vers l'achat des produits vivriers pour sa revente en période de carence, l'achat des porcs et cabris pour le petit élevage.

3.3. OBJECTIFS GENERAUX

De manière générale, les principaux objectifs que se sont assignés les différentes associations paysannes consistent à :

- Valoriser les potentialités agropastorales des différents villages ;
- intensifier les cultures vivrières et de rente ;
- répondre entièrement aux besoins des populations en produits agropastoraux ;
- produire en quantité suffisante sur les marchés locaux, des produits d'agriculture et de l'élevage ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des paysans. Ceci par la construction des dispensaires, des points d'eau, des centres d'alphabétisation pour adultes et des écoles maternelles ;
- maîtriser les techniques de transformation et de stockage des produits alimentaires à travers la construction dans chaque association, des magasins de stockage ;
- contribuer à l'équilibre nutritionnel de la population ;
- entretenir des relations de partenariat avec les autres organisations locales ou extérieures ;
- renforcer l'entraide mutuelle ;
- favoriser la formation des jeunes désireux de s'investir dans les activités d'autopromotion ;
- s'approvisionner en matériels et intrants nécessaires à la production agropastorale.

Les associations paysannes sont réparties à travers toute la sous-préfecture de Ngaoundaye. Dans presque toutes les localités, on peut enregistrer la présence d'une à plusieurs associations.

CONCLUSION

Il sied de remarquer en définitive, que la sous-préfecture de Ngaoundaye bénéficie des conditions naturelles favorables à son épanouissement socio-économique ; mais l'accroissement rapide de sa population, doublé d'une pauvreté extrême, entraîne l'exercice d'une pression sur les différentes ressources dont elle regorge. La population jeune et nombreuse a hérité d'un mode de production communautaire légué par les ancêtres et fondé sur l'entraide sociale.

Depuis une quinzaine d'années, on assiste à une recrudescence du mouvement associatif dans l'Ouham-Pendé en général et plus particulièrement dans cette localité. Les associations paysannes émergent et se lancent dans des activités multiples (productions vivrière, maraîchère, animale...). Elles tentent de conquérir leur reconnaissance sociale ; et d'obtenir des alliances et des financements dont elles ont besoin. Toutes ou presque réclament leur engagement à œuvrer en faveur du développement. Par leurs différentes approches, elles mènent des opérations aux fins d'améliorer les équipements de base dans les villages : construction ou réfection des écoles, des postes de santé, des forages, etc. Elles contribuent par ailleurs à la mise en place des services sociaux de base et à l'établissement des activités génératrices de revenus qui marquent la dynamique « d'autopromotion » de la paysannerie, et l'émergence d'une synergie en son sein.

Elles se sont alors spécialisées dans la production des viviers pour compenser l'absence de la culture commerciale et garantir l'autosuffisance alimentaire des populations locales. Au départ, ces associations espéraient combler la vide laissé par les GIT. Seulement, les nombreuses difficultés auxquelles elles se sont confrontées (manque de moyens financiers et de matériels de travail, insuffisance d'appui technique ou institutionnel) ne leur permettent pas d'atteindre leurs objectifs.

Toutefois, en dépit de certaines contraintes, en l'occurrence les difficultés de fonctionnement qu'elles rencontrent, les associations paysannes de Ngaoundaye sont « une voie de réussite sociale », car elles apparaissent comme l'un des moyens qui permettraient d'améliorer les conditions de production et d'existence des producteurs. Cependant, ces associations sont fragiles et, pour assurer leur pérennisation, elles doivent réussir, avec l'aide des partenaires locaux et extérieurs, à résoudre les multiples problèmes de fonctionnement et surtout de mobilisation des ressources dont elles ont besoin.

BIBLIOGRAPHIE

- Boulvert (Y) : 1992,- *Documents Phytogéographiques sur les savanes Centrafricaines* “. Bangui : IRD, 35p.

- Boulvert (Y) : 1979,- *Notes sur le milieu naturel : Nana-Mambéré, Ouaham-Péndé ; Nord-Ouest de Centrafrique, Morphologie, Phytogéographie, Pédologie, Hydrographie*. Bangui, ORSTOM.
- DEBBASCH (Ch.)- et BOURDON (J) : 1999, *Les associations*, PUF, « Que sais-je ? » n°2209, 127p.
- DIPOU (A) : “les activités agropastorales et leurs conséquences écologiques dans la sous-préfecture de Ngaoundaye”, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université de Bangui, 1998-1999, 71p.
- FEIZOURE (H) et Al : “Une législation pour quels types d’organisation” ? atelier de validation du projet de loi relatif aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), Bangui, MDR, Août 2008, 8p.
- KADEKOY(D), MBETID-BESSANE (E) et HUMBERT (M) : “dynamique de structuration des organisations de producteurs en zone de savanes de Centrafrique face à la libéralisation de la filière cotonnière”, Bangui, ICRA Mai 2009, 17p.
- KALCK (P) : 2001, *Histoire de la RCA des origines à nos jours*, L’Harmattan, Paris 353p.
- LUCAS (Y) : 1979, *Etude pédagogique de l’Ouham-Péndé*, Bangui ORSTOM, 127p.
- “Mission Socio-économique de Jean-Luc CARMILLERY”, Ministère de l’agriculture et de l’élevage, Bangui, 1993.
- “Notes Générales sur la sous préfecture de Ngaoundaye”, Archives de la sous-préfecture, Mai 1994, 42p.
- NOZATI (F) : 2001, *Les Pana de Centrafrique*, l’Harmattan, Paris, Avril, 334p.
- “Programme d’Action de la FAO en faveur des organisations rurales”. FAO, Rome, 1979, 85p.
- “Situation historique de la sous-préfecture de Ngaoundaye”, Archives de la commune de Lim, Mars 1998, 33p.
- Rapport d’Atelier de Réflexion sur les Organisations Rurales de Base Bangui, Ministère de l’Agriculture et de l’élevage, Décembre 1987.
- Résultats du RGPH 2003, ICASEES, Services des Statistiques Démographiques.
- VENNETIER (P) et LACLAVERE (G) : 1984, *Atlas de la RCA*, Editions Jeune Afrique, 64p.